

Charte de qualité des écoles FNEIJMA Version adoptée 2007

Avant propos

Les structures d'enseignement adhérentes à la FNEIJMA sont, pour la plupart, dispensatrices de formation professionnelle. A ce titre, elles tentent d'être en adéquation avec le marché de l'emploi. Mais elles ne sauraient se réduire à ce rôle de formateur / fournisseur de bons techniciens disponibles et prêts à l'embauche. Un des objectifs essentiels de ces écoles consiste à peser, à leur niveau, sur les orientations de ce même marché, que ce soit au plan artistique ou sur l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles. Ainsi, dans le cadre de leurs activités d'enseignement ludique, les écoles de la FNEIJMA sont également partie prenante de la formation d'un public averti et de musiciens amateurs d'un niveau exigeant.

Une pratique artistique professionnelle implique un savoir-faire (technique), une dimension économique (pouvoir en vivre), mais également un savoir être (la dimension émotionnelle) qui s'enrichit de la diversité du parcours individuel de l'artiste. C'est dans cette diversité que viennent s'inscrire les lieux de formation, aussi bien comme étape dans la maturation artistique de l'individu que comme « lieux de vie » et carrefour d'expériences souvent déterminants pour son développement. La pluralité des activités comme des approches pédagogiques en coule de source. Toute tentation de « normalisation » ou d'uniformisation des initiatives ou des pédagogies doit dès lors être abordée avec prudence.

Charte de qualité

Les signataires de la présente Charte s'engagent à :

1. Développer des activités liées à la formation ou la valorisant
2. Respecter les engagements pris à travers les documents édités par chaque organisme de formation
3. Proposer des actions de formation adaptées à des objectifs clairement identifiables
4. Être à l'écoute de la profession pour concevoir et mettre en place des prestations adaptées aux évolutions artistiques du marché, des technologies, des outils de communication
5. Garantir la qualification professionnelle et les compétences pédagogiques des formateurs
6. Veiller à la qualité des actions de formation à chaque étape de leur déroulement : préparation, mise en œuvre, évaluation
7. Pratiquer une évaluation préalable des participants
8. Évaluer la satisfaction des participants, le respect des engagements
9. Mettre en œuvre des procédures propres à améliorer la qualité des actions de formation
10. Respecter l'éthique et les valeurs portées par la fédération
11. Respecter la transparence de la gestion et la sincérité des comptes
12. Respecter le fonctionnement statutaire

Éthique

Les écoles de la FNEIJMA choisissent de dispenser un enseignement en prise directe avec l'actualité des musiques vivantes.

Celles-ci nous viennent de traditions (jazz, rock, musiques ethniques, chanson, musiques improvisées) dont les modes de transmission ont longtemps été exclusivement oraux et empiriques. Si la musique peut devenir objet d'enseignement, c'est que la formation doit rendre accessible ce geste initial en proposant une codification des pratiques. Cette codification peut être le point de départ d'une nouvelle culture, afin de permettre et favoriser l'acte de création. Sachant qu'en parallèle les pratiques orales, celles de la rue ou celles des minorités culturelles, poursuivent leur évolution, il appartient aux écoles et lieux de formation plus structurés de rester à l'écoute, de précéder, provoqué, voire suivre ces mouvances en se servant de leur expérience et de leur esprit critique.

L'apprentissage de la musique suppose une quête permanente et approfondie de méthodes pédagogiques appropriées à l'épanouissement du potentiel « émotionnel » de chacun. C'est pourquoi l'éducation musicale proposée par les écoles et lieux de formation de la FNEIJMA est d'emblée basée sur la pratique instrumentale et le jeu collectif. Il s'agit de favoriser la créativité à travers l'acquisition des connaissances, références et techniques jugées indispensables pour la pratique des musiques proposées.

Le rôle des écoles et lieux de formation de la FNEIJMA est d'accompagner l'élève de manière à lui permettre de formuler ses propres jugements, d'autonomiser ses choix, de déterminer lui-même ses objectifs et de savoir comment les réaliser. En d'autres termes, elles veulent donner à chacun (pédagogie la plus individualisée possible) les moyens techniques et artistiques optimisant l'épanouissement de son potentiel.

L'environnement social, les lois du marché, l'impact des phénomènes identitaires porteurs de nouveaux langages, d'expressions particulières rien de ce qui contribue à faire de l'école un lieu de conscience civique ne doit être négligé. Ces éléments déterminent le comportement culturel des individus, tant des artistes que du public. Les écoles de la FNEIJMA sont des lieux de sociabilité en résonance permanente avec leur environnement.

Le souci de leur économie, dans le cadre bien spécifique de l'économie du secteur des Musiques Actuelles, leur demande également beaucoup d'imagination pour concilier la pression constante de leurs impératifs de gestion et la réponse à leur mission première de pédagogie, de création et de diffusion musicale. Leur démarche d'entreprise s'inscrit dans leur engagement collectif au sein de leur fédération nationale.

La fédération doit garantir la cohérence et la cohésion des initiatives individuelles dans une perspective d'intérêt commun. Dans cet esprit, tout projet de dépôt d'inscription d'un titre au Registre National de la Certification Professionnelle sera présenté à la fédération. Dans un souci de transparence, chaque adhérent s'engage à fournir chaque année les comptes de résultats de l'exercice passé.

Les activités pédagogiques des écoles de la FNEIJMA sont vécues (selon les moyens et les réalités économiques de chacun) à travers la nécessité à s'engager, soit directement, soit en liaison avec les professionnels concernés, dans :

- la production, voire l'édition, de matériel pédagogique spécifique
- la production et la diffusion de spectacles : concerts, jam-sessions, performances
- l'enregistrement (studio) et la production de musique enregistrée.

Missions, orientations, moyens

L'école est

Un carrefour

Lieu de vie
Espace de rencontres
Cadre d'échanges
Lieu de répétition

Un lieu de pédagogies, d'apprentissage et d'enseignement

Développement musical et pratique amateur
Formation professionnelle
Formation initiale
Formation professionnelle continue
Formation aux métiers para musicaux

Une équipe pédagogique

Elle est constituée de musiciens professionnels en exercice dotés de compétences pédagogiques et qui partagent leur passion pour les musiques qu'ils créent et enseignent.

Un lieu de recherche et de réflexion permanent

Sur les conditions de l'enseignement s'appuyant sur un projet pédagogique propre à chaque structure :

Enseignement direct : cours, modules, cursus
Pédagogie active : mise en pratique, évaluation
Nouveaux programmes : définition des besoins, mise en œuvre

Un acteur culturel

Lieu de culture : prise en compte de musiques et de communautés trop souvent exclues de l'enseignement musical institutionnalisé
Intégration dans la vie de la cité : dans ou hors les murs
Pôle de compétence : la présence constante de la dimension artistique

Un acteur social

Lien social entre les générations

Transmission du savoir de l'enseignant à un artiste qui, à son tour, transmet son savoir à d'autres artistes qui font de même en ce qui concerne d'autres élèves à l'intérieur d'autres écoles

Un acteur économique

Prospection de nouveaux marchés

Insertion dans l'économie locale ou sectorielle